



## Contrat de location "Plaques électrique"

Entre : la **SOCIETE ELECTRIQUE DE LA VALLEE DE JOUX SA** - Rue du Pont Neuf 24, 1341 L'Orient 021/845 13 40, ci- après nommée **SEVJ**

Et : \_\_\_\_\_  
nommé ci-après **le locataire**

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Personne responsable : \_\_\_\_\_

Loue \_\_\_\_\_plaques électriques

Du : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### MATERIEL SORTI AVEC LE FOUR

Plaques

### ETAT GENERAL DES PLAQUES

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du locataire : \_\_\_\_\_

### MATERIEL RENTRE AVEC LE FOUR

Meuble en inox

Grille en inox

### ETAT GENERAL DES PLAQUES

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 1.1 Conditions de location

La location s'entend à Fr. 5.00/ jour.

Le prix de location comprend : un jeu de deux plaques en fontes

Les plaques électriques restent en tout temps la propriété de la SEVJ. Elles ne peuvent en aucun cas être sous-louée, prêtée à des tiers ou revendues. Les plaques sortent de la SEVJ propre et en parfait état de fonctionnement. Elles doivent être restituées dans le même état.

Un montant minimum de Fr. 50.00 (cinquante francs) sera facturé en cas de retour de plaques sales. Tous dégâts aux plaques résultant d'une mauvaise utilisation, d'un accident ou autre, seront facturés en plus de la location.

### 1.2 Conditions d'utilisation

Le locataire s'engage à utiliser les plaques en respectant le mode d'emploi et les consignes reçues au magasin.

Le locataire s'engage à respecter scrupuleusement les conditions de location susmentionnées.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du locataire : \_\_\_\_\_